Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/535

Le 18 novembre 2026

Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: **Introduction de nouvelles Sections spéciales pour la publication de la confirmation de la mise en service, de la suspension de l'utilisation et de la reprise de l'utilisation des assignations de fréquence à des réseaux à satellite**

Afin d'améliorer la publication et la disponibilité des renseignements relatifs à la mise en service, à la suspension de l'utilisation et à la reprise de l'utilisation des assignations de fréquence à des réseaux à satellite ou à des systèmes à satellites, le Bureau des radiocommunications a le plaisir d'annoncer l'introduction de Sections spéciales dans la Circulaire internationale d'information sur les fréquences (BR IFIC) dédiées à la publication de ces renseignements. Ces nouvelles Sections spéciales remplaceront les publications correspondantes de la Partie II-S actuellement utilisées à ces fins.

Publications antérieures

Les renseignements concernant la mise en service, la suspension de l'utilisation et la reprise de l'utilisation des assignations de fréquence figuraient dans la Partie II-S de la BR IFIC, en tant que publication indépendante ou conjointement avec la liste des conclusions favorables. Ces renseignements ne pouvaient être publiés qu'après l'inscription des assignations de fréquence concernées dans le Fichier de référence, ce qui pouvait entraîner un retard entre la réception des renseignements de l'administration notificatrice et leur publication par le Bureau.

Nouvelles Sections spéciales

Le BR a élaboré de nouvelles Sections spéciales destinées à être publiées dans la BR IFIC, afin de fournir des renseignements relatifs à la confirmation de la mise en service (BIU/C/--), à la suspension de l'utilisation (BIU/S/--), à la reprise de l'utilisation (BIU/R/--) des assignations de fréquence à des réseaux à satellite ou à des systèmes à satellites, ainsi qu'à la prorogation du délai réglementaire applicable à la mise en service ou à la reprise de l'utilisation de ces assignations de fréquence (BIU/E/--) suite à une décision du Comité du Règlement des radiocommunications.

La première page des Sections spéciales fournira des renseignements généraux sur le réseau à satellite ou le système à satellites, y compris une indication des dispositions réglementaires applicables. La partie principale de la publication contiendra la liste des bandes de fréquences concernées et, le cas échéant, l'identification du plan orbital dans lequel la station spatiale a été déployée pour mettre en service les assignations de fréquence ou reprendre leur utilisation,

conformément aux dispositions des numéros **11.44C.4**, **11.44D.3**, **11.49.2** ou **11.49.3** du Règlement des radiocommunications (c'est-à-dire les assignations de fréquence à une station spatiale sur une orbite de satellites non géostationnaires avec la «Terre» comme corps de référence).

À la fin des Sections spéciales, un lien vers le «Résumé de mise en service» disponible dans l'application en ligne Space Explorer sera fourni. Le «Résumé de mise en service» indiquera le statut de chaque groupe d'assignations de fréquence en ce qui concerne sa mise en service, la suspension de son utilisation et sa période de validité. Il convient toutefois de noter que ces renseignements ne seront disponibles que pour les groupes d'assignations de fréquence qui auront été publiés dans la Partie II-S et inscrits dans le Fichier de référence.

Ces nouvelles Sections spéciales deviendront l'unique publication officielle pour les renseignements concernant la mise en service, la suspension de l'utilisation et la reprise de l'utilisation des assignations de fréquence à des réseaux à satellite. Par conséquent, les publications de la Partie II-S ne contiendront plus ces renseignements.

Autres sources de renseignements

Le BR saisit cette occasion pour rappeler aux administrations qu'il met à disposition, sur les pages web suivantes, des renseignements sur le statut des assignations de fréquence aux réseaux à satellite, y compris des renseignements «tels qu'ils ont été reçus»:

Mise en service:

https://www.itu.int/net/ITU-R/space/biu/index.html

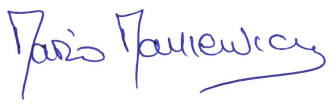
Suspension de l'utilisation et reprise de l'utilisation:

http://www.itu.int/net/ITU-R/space/snl/list1149/index.asp

Les nouvelles publications devraient paraître à compter du 1er janvier 2027, date à laquelle des renseignements détaillés sur les nouveaux formats des sections spéciales seront disponibles dans les six langues sur la page web de la Préface:

https://www.itu.int/en/ITU-R/space/Pages/prefaceMain.aspx

Pour toute question concernant la présente Lettre circulaire, vous pouvez vous mettre en rapport avec M. Jorge Ciccorossi, Chef de la Division Stratégie spatiale et durabilité, jorge.ciccorossi@itu.int.



Mario Maniewicz
Directeur

Distribution:

– Aux Administrations des États Membres de l'UIT
– Aux Membres du Secteur de l'UIT-R
– Aux Membres du Comité du Règlement des radiocommunications